

Egalité femmes-hommes : respecter les nouvelles obligations légales

-Référence: **DTRS-5**

-Durée: **1 Jours (7 Heures)**

Les objectifs de la formation

- S'approprier le décret du 8 Janvier 2019 en matière d'égalité Femmes Hommes.
- Calculer l'Index et les 5 indicateurs qui le composent.
- Mesurer et anticiper l'impact financier de la mise en conformité pour éviter les sanctions.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Directeurs des Ressources Humaines. Responsables Ressources Humaines. Contrôleurs de gestion. Responsables Paie. Toute personne en charge de l'élaboration du calcul de l'Index et de sa présentation aux IRP.

Programme

- **Index égalité**
 - Femmes - Hommes : les obligations légales Entreprises visées et planning d'application.
 - L'Index en indicateurs.
 - Sanctions prévues.
 - Assistance et ressources fournies par la Direccte.
- **5 Définir le périmètre d'application Indicateurs à calculer selon la taille de l'entreprise. Période de référence et salariés à prendre en compte. Éléments de rémunération à retenir dans le calcul de l'index.**
 - Mise en situation Étude de cas : Analyser la liste des rémunérations et extraire les éléments pour le calcul.
- **Calculer l'**
 - Index et ses indicateurs Indicateur n° : écart de rémunération entre les femmes et les hommes
Méthode d'affinage des groupes de travail, application des règles de calcul et du seuil de pertinence, barème.

Programme

- Indicateurs n° et n° : évaluation de l'écart de taux d'augmentations individuelles et de promotions entre les femmes et les hommes Augmentations individuelles par seuil, application des règles de calcul, barème, mesures correctives en lien avec les résultats de l'indicateur n°.
 - Indicateurs n° et n° : évaluation du taux de salariées augmentées après leur retour de congé de maternité et répartition par sexe des 0 salariés ayant les plus hautes rémunérations.
 - Règles de calcul et barème Cas d'indicateurs non calculables : marche à suivre.
 - Mise en situation Cas pratique : construire l'Index et les indicateurs sur la base d'un cas fil rouge.
- **512314515 Respecter l'obligation de publication de l'**
 - Index Réunion du CSE, procédure de transmission à la Direccte.
 - **Se mettre en conformité**
 - Plan d'actions dans le délai de ans.
 - Constat de manquement : procédure.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc